

Date : 26/02/97	FICHE DE DONNEES DE SECURITE		Page : 1/3
N° Version :1			
Facilement inflammable <input type="checkbox"/>	Xn. Nocif <input type="checkbox"/>	Corrosif <input type="checkbox"/>	
Inflammable <input type="checkbox"/>	E. Explosif <input type="checkbox"/>	T. Toxique <input type="checkbox"/>	
Xi. Irritant <input type="checkbox"/>	O. Carburant <input type="checkbox"/>		
<p>FOURNISSEUR : Raison Sociale :</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 10px; margin: 10px auto; width: fit-content;"> <p>ACM Technologies 52 rue d'Emerainville 77183 CROISSY-BEAUBOURG TEL : 01.60.24.67.22 FAX : 01.60.09.53.10</p> </div>			
1. IDENTIFICATION DU PRODUIT :			
1.1 DÉSIGNATION COMMERCIALE :		COLFIX	
1.2 TYPES D'UTILISATION (pour plus de détail, se reporter à la notice technique):			
1.3 AUTRES DONNÉES.			
2. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS :			
2.1 PREPARATION: Alpha-Ethyl Cyanoacrylate, stabilisant inférieur à 1 %			
3. CARACTERISTIQUES PHYSIQUES :			
3.1 ETAT PHYSIQUE : Liquide transparent, odeur caractéristique			
3.2 TEMPERATURE CARACTERISTIQUE :			
3.3 SOLUBILITE : insoluble			
3.4 Ph : sans objet			
3.5 PRESSION VAPEUR : à 65°C : 6mHg			
3.6 MASSE VOLUMIQUE :			
3.7 AUTRES DONNEES : densité par rapport à l'air des vapeurs : plus lourd que l'air			

4. STOCKAGE ET MANIPULATION :

4.1 STOCKAGE : Stocker dans un endroit frais, sec et sombre. Le stockage dans un réfrigérateur de 5°C à 10°C est idéal. Stocker à l'écart des substances alcalines (agent durcisseur, résine époxy).

4.2 MATERIAUX D'EMBALLAGE :

Recommandés : PEDH, tube aluminium

4.3 REACTIONS DANGEREUSES : avec l'eau, les amines deviennent gélatineuses au contact des substances alcalines tel qu'agent durcisseur de résine époxy.

4.4 PRODUIT DECOMPOSITION DANGEREUX : Polymère acrylique.

4.5 MESURES INDIVIDUELLES DE PREVENTION ET DE PROTECTION : Lors d'utilisation prolongée ou en grande quantité : port de gants en polyéthylène et lunettes. Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

4.6 MESURES SPECIALES DE PROTECTION : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

4.7 MESURES APRES FUITE ACCIDENTELLE : En cas de déversement ramasser les déchets avec des gants en plastique.

4.8 AUTRES RECOMMANDATIONS : Se laver les mains après chaque utilisation.

5. INFLAMMATION ET EXPLOSION :

5.1 POINT ECLAIR : 85°C (coupe fermée)

5.2 TEMPERATURE D'AUTO INFLAMMATION : 490°C

5.3 MOYENS D'EXTINCTION : CO₂, mousses, poudres

5.5 MESURES PARTICULIERES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE : En cas d'incendie évacuer les containers menacés pour éviter tout risque de polymérisation avec exothermique.

6. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:

Colle rapidement et avec ténacité sur la peau et les yeux.

7. MESURES DE PREMIERS SECOURS :

7.1 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver immédiatement et abondamment à l'eau tiède les régions contaminées. Masser pour décoller les parties collées entre elle.

7.2 EN CAS DE CONTACT OCULAIRE : Lavage immédiat, abondant et prolongé à l'eau (au moins 15 mn) en écartant les paupières. Consulter un ophtalmologiste

7.3 EN CAS D'INGESTION : Se gargariser avec beaucoup d'eau et consulter un médecin.

8. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT :

3.1 INSTALLATIONS CLASSEES : Loi du 19/7/76 (JO du 20/7/76) modifiée par la loi n°87-565 du 22/7/87. Décret n°77-1133 du 21/9/77 (voir brochures 1001 du J.O)

3.2 TEXTES PARTICULIERS :

Déchets : Loi 75-633 du 15/7/75 (J.O du 16/7/75)

Décret n°77-974 du 19/08/77 (J.O. du 28/8/77). arrêté du 4/1/85 (J.O du 16/2/85)

Contrôle des circuits d'élimination des déchets (J.O. du 16/5/85)

Rejets interdits : Loi n°64-1245 du 16/12/64 (J.O. du 18/12/64) modifiée huiles et lubrifiants

Décret n°77-254 du 8/3/77 (J.O du 19/3/77) détergents.

Décret n°87-1055 du 24/12/87 (J.O. du 30/12/87). Arrêtés du 24/12/87 (J.O. du 30/12/87)

9. TRANSPORT :

	RTMD	RID/ADR
CLASSE :	3	3
Groupe, chiffre ou page :		groupe a
Etiquette :	3	3
Code danger :	30	30
Code matières (n° ONU)		1133

10. AUTRES INFORMATIONS :

Cette fiche complète mais ne remplace pas notre fiche technique. Les informations communiquées ont pour but de guider au mieux l'utilisateur du produit. Les renseignements contenus dans cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense pas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.. Il est à noter que tout produit chimique peut présenter des risques et doit donc être utilisé avec prudence. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à emplier les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut être considérée comme exhaustive. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités.